

Subventions aux sociétés et écoles de musique au titre de l'année 2003

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2003, les subventions suivantes aux formations ci-après :

	Orchestre		Ecole		Total	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Fédération Musicale de Franche-Comté	381 €	381 €	-	-	381 €	381 €
Institut Musical Européen	763 €	763 €	-	-	763 €	763 €
Harmonie des Chaprais	5 030 €	5 030 €	6 184 €	5 738 € (38 élèves)	11 214 €	10 768 €
Concorde de Saint-Ferjeux	4 421 €	4 421 €	1 628 €	2 114 € (14 élèves)	6 049 €	6 535 €
Harmonie Municipale	-	-	10 253 €	11 023 € (73 élèves)	10 253 €	11 023 €
	10 595 €	10 595 €	18 065 €	18 875 €	28 660 €	29 470 €

La variation constatée des subventions attribuées est due au calcul effectué au prorata du nombre d'élèves de chaque école.

L'Assemblée Communale est invitée à statuer sur cette proposition.

En cas d'accord, la dépense, soit 29 470 € sera imputée au chapitre 92.311.6574.300 du budget primitif 2003.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Relations Publiques, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter cette répartition de subventions.

Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.